

Manoia 49241 2023

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 05 Juillet 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 Juin 2023, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 27

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus Yves Schryve, Morgane Come, Christophe Couic, Jean Pierre Moing, Yvette Metzguer, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Didier Le Roux, Noëlle Brunerie, Leïla Baron, Eric Saintilan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs : 5

David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie Madeleine Bergot
Frédérique Dieter-Pustoc'h a donné pouvoir à Danièle Kha
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron
Sonia Monfort a donné pouvoir à Eric Saintilan

Absent sans pouvoir : 1

Pierre Guillon

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Isabelle Le Douaron

21. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL POUR UN DEPLACEMENT A LISKEARD

Exposé :

Le jumelage entre Quimperlé et Liskeard est à l'arrêt depuis plusieurs années.

Monsieur CASSIDY maire de Liskeard accompagné d'une délégation est venu à Quimperlé rencontrer Monsieur le Maire en novembre 2022. Les deux villes ont exprimé leur souhait de renouer les liens en s'appuyant dans un premier temps sur leurs associations locales. Depuis des contacts ont été pris entre certaines associations quimperloises et de Liskeard.

Monsieur le Maire et Pascale DOUINEAU, maire-adjointe déléguée aux jumelages, se déplaceront à Liskeard du 15 au 18 septembre 2023 et seront accompagnés de 3 membres d'associations, le Rugby Olympique Club Kemperle, l'échiquier Quimperlois et le Badminton Club Kemperle afin qu'ils puissent rencontrer leurs homologues pour mettre en place de futurs échanges.

L'article L 2123-18 du CGCT dispose que « *les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux* ».

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité, par un membre de son organe délibérant et avec l'autorisation de celui-ci.

Le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l'élu, doit correspondre à une opération déterminée de façon précise et revêtir un caractère exceptionnel.

Proposition :

Vu l'article L 2123-18 du CGCT,

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'accorder un mandat spécial à Michaël QUERNEZ, maire, et Pascale DOUINEAU, maire-adjointe déléguée aux jumelages, pour leur déplacement à Liskeard, du 15 au 18 septembre 2023,
- de décider de rembourser aux élus susvisés leurs frais de mission sur la base des frais réels.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 juin 2023

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 05 Juillet 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 Juin 2023, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 27

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus Yves Schryve, Morgane Come, Christophe Couic, Jean Pierre Moing, Yvette Metzguer, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Didier Le Roux, Noëlle Brunerie, Leila Baron, Eric Saintilan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs : 5

David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie Madeleine Bergot
Frédérique Dieter-Pustoc'h a donné pouvoir à Danièle Kha
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron
Sonia Monfort a donné pouvoir à Eric Saintilan

Absent sans pouvoir : 1

Pierre Guillon

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Isabelle Le Douaron

22 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION OFFICIELLE A LISKEARD

Exposé :

Le jumelage entre Quimperlé et Liskeard est à l'arrêt depuis plusieurs années. Monsieur CASSIDY Maire de Liskeard accompagné d'une délégation est venu à Quimperlé rencontrer Monsieur le maire en novembre 2022. Les deux villes ont exprimé leur souhait de renouer les liens en s'appuyant dans un premier temps sur leurs associations locales. Depuis sous l'impulsion de la Ville, 3 associations, le Rugby Olympique Club Kemperle, l'échiquier Quimperlois et le Badminton Club Kemperle ont pris contact avec leurs homologues anglais. Une délégation officielle composée du Maire et de Pascale Douineau, maire-adjointe déléguée aux jumelages, et d'un membre de chacune de ces 3 associations se déplacera à Liskeard du 15 au 18 septembre 2023.

L'objectif est de favoriser la mise en place de futurs échanges entre les associations.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal:

- de prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration d'un membre des associations le Rugby Olympique Club Kemperle, l'échiquier Quimperlois et le Badminton Club Kemperle sur la base des frais réels avec les justificatifs.

*Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale
du 27 juin 2023*

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Affiché le

ID : 029-212902332-20230705-20230722-DE



Rumours

coffee bar . bistro

6 WINDSOR PLACE, LISKEARD, PL14 4BH
 TEL NO 01579 342302
 VAT NO 437 9448 52

BECKIE REG TILL ONE
 SATURDAY 16 SEPTEMBER 2023 09:31 080694

=====

TABLE NO: 16

=====

1	POT TEA	£1.80
1	POT TEA	£1.80
5	STD AMERICANO	£12.50
1	RUMOURS BREAKFAST	£8.95
1	STD AMERICANO	£2.50

24 No

TOTAL **£82.30**
 CARD £82.30

RATE NET TAX
 T3 VAT @ 20% £68.58 £13.72

The Sportsmans Valley Hotel

Sportsmans VH Main Store
www.thesportsmansvalleyhotel.co.uk |
info@thesportsmansvalleyhotel.co.uk

Order Details(Inc **17/09/2023**
 Tax) **09:20:53**
 Staff Ryan
 Device Tilli

PRODUCT	PRICE	QTY	TOTAL
Sunday morning breakfast	£8.00	5	£40.00

Total Qty 5

Sub Total **£40.00**
 Total £40.00
 Amount Due **£40.00**

TAX RATE	PERCENTAGE	TAX
20VAT	20.00%	£6.67

VAT Number: 198831258

Thank you for visiting us today.
We hope to see you again soon.